



# COMMUNE DE PLOUVIEN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/05/2016

Reçu en préfecture le 27/05/2016

ID : 029-212902092-20160311-CM11032016D08-DE

**Séance du 11 mars 2016**

### Nombre de membres

- En exercice : 26
- Présents : 23
- Votants : 25

Date de publication : 29 mars 2016

L'an **deux mille seize**, le **vendredi 11 mars**, à 17<sup>h</sup>30, les membres du Conseil Municipal de PLOUVIEN se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été régulièrement adressée par le Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Christian CALVEZ, Florence BOMAL, Dominique BERGOT, Fatima SALVADOR, Katy L'HOSTIS, René MONFORT, Bertrand ABIVEN, Pierre JOLLÉ, Valérie GAUTIER, Jean-Yvon CHARRÊTEUR, Sébastien KERVOAL, Myriam LE BORGNE, Christine CAM, Stéphanie SABY, Damien GOGUER, Elodie JOUBERT, Marie-Françoise GOFF, Olivier LE FUR, Christian LE BRIS, Mariette L'AZOU, Frédéric GUIRRIEC, Mannaïg BERGOT

Absents avec procuration : Emmanuel KERMARREC, Jacqueline JACOPIN, Yvon RICHARD, Hélène CORRE

Secrétaire de séance : Myriam LE BORGNE

Délibération 08  
11 mars 2016

### **Budgets prévisionnels 2016**

Adoption

Les budgets prévisionnels 2016 concrétisent les orientations budgétaires discutées lors de la séance du Conseil de janvier dernier.

Il subsiste actuellement une méconnaissance des dotations de l'Etat et du Conseil Général en fonctionnement. Ne sont pas connues non plus les bases d'imposition 2016 et les attributions compensatrices correspondantes.

Ces budgets prévisionnels feront éventuellement l'objet de décisions modificatives budgétaires ultérieures afin d'intégrer les nouveaux chiffres.

Les projets de Budgets Prévisionnels 2016 ont fait l'objet d'un examen par la Commission Finances-Urbanisme. Des propositions des différentes Commission travaux y ont été étudiées et intégrées au budget selon les possibilités.

Considérant le contexte économique et financier difficile (Baisse de dotations de l'Etat : réduction de 125 000 € de DGF sur Plouvien par rapport à 2015) tel qu'il avait été décrit lors du Débat d'Orientations Budgétaires au cours du conseil Municipal de janvier, l'objectif sur le Budget Général, en section de fonctionnement, est de pourvoir les besoins au moindre coût, et en section d'investissement, de réaliser les investissements par autofinancement et subventions, sans emprunt.

Les budgets Eau et Assainissement s'équilibreront sans particularité.

**Les 3 projets de budgets prévisionnels 2016 de la responsabilité du Conseil Municipal s'équilibrent comme suit :**

## **BUDGET GENERAL**

**FONCTIONNEMENT : 2 824 820 €**

### Dépenses

Chapitres	Libellé	Réalisé 2015	Proposé 2016
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
011	Charges à caractère général	462 124	469 500
012	Charges de personnel	1 145 864	1 187 000
014	Atténuation de produits	1 933	2 500
023	Virement	532 687	556 940
042	Transferts entre sections	173 943	119 600
65	Autres charges de gestion	394 925	397 680
66	Charges financières	92 299	82 800
67	Charges exceptionnelles	179	700
Total		2 803 956	2 824 820
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
002	Excédent reporté	190 010	255 906
013	Atténuation de charges	23 373	9 000
042	Transferts entre sections	8 959	180
70	Produits des services, du domaine	224 984	207 500
73	Impôts et taxes	1 635 217	1 572 620
74	Dotations, subventions, particip.	924 362	754 850

75	Autres produits de gestion courante	17 677	16 6
76	Produits financiers	7	10
77	Produits exceptionnels	35 270	0
Total		3 059 862	2 824 820

**Charges à caractère général : 474 740 €**

Particularités :

- Depuis septembre 2015, afin de bénéficier de rabais important, les achats de fourniture sont réalisés au maximum par le biais de groupements d'achat (fournitures administratives, scolaires, d'énergie, produits d'entretien).
- En matière de fournitures scolaires, la refonte générale des programmes de primaire à compter de septembre 2016 nécessite un crédit de 5 000 € supplémentaires pour le remplacement des ouvrages
- Ont été reconduits les crédits pour l'organisation des animations tous public sur la Forge (avec recettes à la clé).

**Frais de personnel : 1 187 000 €**

La prévision des rémunérations prend en compte:

- les hausses de salaires liées aux avancements individuels,
- La restructuration et revalorisation de la carrière de la catégorie C.

**Autres charges de gestion : 397 680 €**

Ce chapitre, au montant stable, intègre l'enveloppe des subventions habituelles aux associations, celles liées aux affaires scolaires (dont le Contrat d'Association avec l'Ecole Saint-Jaoua, aligné sur le coût d'un enfant de l'Ecole des Moulins et le versement, en baisse, aux écoles extérieures pour les enfants de Plouvien qui y sont scolarisés), la contribution de la Commune au fonctionnement du SDIS (montant stable) et les indemnités des élus.

La commune poursuit le financement de 2 agents intercommunaux dédiés à l'Enfance et à la Jeunesse.

**Charges financières : 82 800 €**

Ce poste est en baisse par rapport à 2015.

**Autres dépenses : 119 600 €**

Il s'agit d'opérations comptables en lien avec la section d'investissement (Amortissements, écritures comptables diverses).

**Prélèvement : 556 940 €**

Le prélèvement dégagé augmente de 24 250 € et permet de parvenir à un autofinancement net des investissements de 306 940 € (calculé de la manière suivante : 556 940 € - 250 000 € de remboursement de capital = 306 940 € / 285 887 € en 2015).

**Recettes****Excédent reporté 2015 en 2016 : 255 906 €**

Montant 2014: 190 010 €.

**Atténuations de charges : 9 000 €**

Ce chapitre intègre des remboursements par une assurance des salaires liés à des arrêts de travail (maternité et accident du travail) et au titre du Supplément Familial de Traitement versé aux agents avec enfants.

**Produits divers : 161 630 €**

- Y sont inscrits les produits de la garderie, de l'ALSH, de la location du matériel communal (Tables, chaises, remorques), des redevances d'occupation du Domaine Public Communal dues par les propriétaires des réseaux de télécommunications et de gaz, les concessions cimetièrre et les cotisations à la Médiathèque : 128 500 €.
- Une recette de 75 000 € (86 839 € en 2015) provient des budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement au titre des reversements comptables compensant l'utilisation du personnel municipal sur ces services. A noter que, considérant les interventions de VEOLIA sur la station d'épuration, le coût en baisse du personnel sur le budget Assainissement est pris en compte depuis 2014.

**Dotations en lien avec la fiscalité : 1 321 630 €**

- Le produit fiscal attendu serait de 10 000 € de produit supplémentaire à 2015 (Selon la revalorisation des bases physiques fiscales telle que fixée par la loi de finances 2016 de 1 % et l'augmentation des taux proposées de 1 %) soit à percevoir 1 211 630 € (Voir observation sur point 11 à suivre).
- Le montant des compensations fiscales (Compensation par l'Etat de décisions d'exonérations diverses) n'est pas connu et est évalué stable : 70 000 €.
- Le fond de péréquation des recettes fiscales permettrait à nouveau à la commune de bénéficier d'un reversement, non notifié, provisionné à 40 000 €.

**Dotations de l'Etat et autres structures nationales : 704 200 €**

- Les dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation) n'ont pas été notifiées. Néanmoins, l'estimation 2015 reprend les montants communiqués lors d'une étude commandée par la CCPA en 2015 comportant des simulations sur chacune des communes membres de l'intercommunalité : 637 200 €, soit une réduction de 125 000 € pour Plouvien.
- Est maintenue également la dotation de l'Etat au titre de la mise en place des rythmes scolaires : 18 000 €,
- Par ailleurs, la CAF et la MSA contribueraient pour 49 000 € aux activités ALSH, Crèche et, pour la première fois sur les TAPs et la garderie périscolaire, par le biais de versements aux titres des Prestations de Services Ordinaires (PSO) et du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui vient d'être renouvelé.

**Dotations structures locales : 50 434 €**

- Chaque année, des sommes sont perçues de Loc-Brévalaire (Enfants de cette commune sur ALSH, crèche et écoles), Plabennec (location du terrain synthétique par le club local) et Bourg-Blanc (50 % de la charge salariale de la responsable Bibliothèque et réparation d'un matériel de voirie).

- Enfin, l'association gestionnaire de la crèche reverse annuellement le salaire de la directrice mise à disposition de la commune. Le montant des droits de mutation reversés par la Conseil Départemental est prudemment prévu en baisse également : 24 000 € (48 622 € en 2015).

### **Dotations CCPA : 297 270 €**

Les Dotation de Compensation, Dotation de Solidarité Communautaire et reversement de fiscalité « Eoliennes » représentent en 2016 la somme de 297 270 €. La dotation exceptionnelle DSC 2014 initiée en 2014 est réduite de 12 300 €.

### **Revenus des immeubles : 16 650 €**

Ce chapitre concerne les loyers perçus par la Commune : La Poste, des terrains mis à disposition et les locations de salles municipales.

## **INVESTISSEMENT : 1 843 937 €**

<b>Hors opérations - Synthèse opérations</b>	
<i>Dépenses</i>	
Déficit reporté	21 644 €
Amortissements subventions	173 €
Capital des emprunts	250 000 €
* Total hors opérations	271 817 €
* Total opérations	1 572 120 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 843 937 €</b>
<b>Total Dépenses :</b>	<b>1 843 937 €</b>
<i>Recettes</i>	
FCTVA	120 450 €
Taxe d'aménagement	15 000 €
Amortissements	119 600 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	532 687 €
<b>Sous-total 1 :</b>	<b>787 737 €</b>
Prélèvement	556 940 €
<b>Sous-total 2 :</b>	<b>1 344 677 €</b>
- Total opérations	499 260 €
EMPRUNT :	0 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 843 937 €</b>
<b>Total Recettes :</b>	<b>1 843 937 €</b>

### **Dépenses**

#### **Dépenses incompressibles :**

- Remboursement du capital des emprunts : 250 000 € (246 800 € en 2015).
- Déficit reporté de 2015 : 21 644 €

#### **Le montant des opérations 2015 s'élève à 1 572 120 €.**

#### **Dépenses avec financements inscrits en 2015 faisant l'objet d'un report sur 2016 :**

- Chapelle Saint-Jaoua : rénovation des vitraux, avec un crédit complémentaire à rajouter,
- Ecole Publique : ravalement et remplacement de vitrages dans un but de rénovation thermique, avec un crédit complémentaire à rajouter également,
- Centre de Secours de Plabennec : fonds de concours de 147 000 €,
- Acquisitions foncières : réserve foncière à achever à proximité de la Salle de Sports des Ecoles,
- Maison de l'Enfance : étanchéité de la toiture et travaux d'adaptation intérieure,
- Etudes : isolation de la salle de sports de Mespeler,
- Signalétique : signalisation par fléchage des bâtiments et services.

#### **Dépenses à inscrire car décisions prises en 2015 :**

- Salle polyvalente : fermeture de l'Aire Couverte d'Animation,
- Ilot Bothorel : mise en œuvre partielle des travaux d'aménagement extérieurs et participation éventuelle à la déconstruction de la friche,
- Aire de jeux multisports : installation à réaliser près de la rue de la Libération,
- Aménagement de secteur : Etude sur Libération - Salle de Sports des Ecoles,
- Affaire foncière : acquisition du terrain Liorz An Ti,
- Etudes diverses : transfert de la bibliothèque, rue des Moulins (VRD et enfouissement de réseaux), Jardin du Prat
- Réseaux aériens et éclairage public : poursuite de la mise aux normes des candélabres et des armoires de commande.

#### **D'autres sont obligatoires car liées à des impératifs divers :**

- Normes électrique et incendie : renouvellement d'extincteurs et blocs autonomes sur divers bâtiments,
- Sécurité générale : remplacement de candélabres cassés, mise aux normes de classes de l'Ecole en matière d'accueil des enfants,
- Respect dû aux défunts et nouvelles habitudes funéraires : acquisition éventuelle d'un logiciel de gestion du cimetière et création de 6 nouveaux caveaux,
- Tribune du terrain synthétique : travaux finaux après avis des pompiers suite au dépôt d'un permis de construire,
- Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite des lieux publics : après adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, détermination d'un calendrier et d'une enveloppe budgétaire (travaux inclus dans les opérations suivantes : Ecole des Moulins, Maison de l'Enfance),
- Traitement des déchets : mise en place de colonnes enterrées en coordination avec la CCPA,
- Maintien en état de bâtiments municipaux : toiture de la salle polyvalente, peinture sur portes église,

**Opérations programmées annuellement:**

- Marché à bons de commande : VRD campagne et bourg,
- Renouvellement de panneaux : numéros de rue sur nouveaux lotissements, plaques de rue, panneaux de police...
- Renouvellement du matériel informatique : Maison de l'Enfance,
- Centre Technique Municipal : renouvellement du matériel d'exploitation.

**Les autres opérations concernent des demandes ou des besoins exprimés validés en commissions, Municipalité ou Conseil Municipal :**

- Ecole des Moulins : mise en place d'un abri à matériels TAP dans une cour maternelle,
- Eglise : amélioration de l'accessibilité par aménagement des abords extérieurs,
- Centre-bourg : mise en place d'un abribus complémentaire place de la Mairie, mise en place de signalétique lumineuse pour amélioration de la sécurité près des 2 écoles,
- Chapelle Saint-Jean : gros travaux d'entretien,
- Salle de sports des Ecoles : auto laveuse à remplacer,
- CTM : acquisition éventuelle d'un microtracteur équipé de brosses de désherbage (en lien avec une réflexion sur les conséquences de la fin des produits phytosanitaires),
- Terrains de football : remplacement sur 5 ans des filets pare-balls,
- Mairie-Poste : rénovation du logement aux fins de location, adaptation du standard téléphonique,
- Affaire foncière : provision pour achat éventuel de 2 maisons près de la boulangerie dans le but d'améliorer la circulation et le stationnement sur ce secteur en lien avec l'aménagement de l'Ilot Bothorel.

**Recettes**

Ces investissements seront financés, **sans recours à l'emprunt**, par :

- le FCTVA dont le montant est lié au remboursement de la TVA sur les travaux 2014 : **120 450 €**,
- le produit de la taxe d'aménagement due pour toutes les constructions neuves : sans notification, inscription d'une provision de **15 000 €**,
- les amortissements : **119 600 €**,
- l'excédent capitalisé (Correspondant au prélèvement 2015) : **530 687 €**,
- le virement dégagé en fonctionnement : **556 940 €**,
- le montant des recettes (Subventions) sur opérations qui s'élève à **499 260 €** (Ecole, logements sociaux, Forge, chapelles, Médiathèque, Maison de l'Enfance, rue des Moulins, terrain multisports, éclairage public...)

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
ECOLE DES MOULINS : EQUIPEMENTS et TRAVAUX	252 530,00 €	81 440,00 €
ECOLE DES MOULINS : DOTATION D'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE	3 220,00 €	
STADE JO BOTHOREL	9 360,00 €	
BATIMENTS DIVERS	1 500,00 €	
GROS TRAVAUX A LA CAMPAGNE	11 000,00 €	
TRAVAUX DIVERS AU BOURG hors voirie	48 560,00 €	
CIMETIERE	25 000,00 €	
CHAPELLE SAINT-JEAN	9 540,00 €	19 180,00 €
MAIRIE-POSTE	25 250,00 €	
LOGEMENTS LOCATIFS CONVENTIONNES GUIGUIEN		35 800,00 €
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	30 900,00 €	2 340,00 €
EGLISE	2 400,00 €	
CHAPELLE SAINT-JAOUA	119 500,00 €	99 240,00 €
MEDIATHEQUE ACTUELLE	25 000,00 €	2 000,00 €
AFFAIRES FONCIERES	34 820,00 €	
LA FORGE	610,00 €	57 630,00 €
NOUVELLE MEDIATHEQUE	25 000,00 €	2 000,00 €
PASS FONCIER		1 500,00 €
SALLE DE SPORTS DE MESPELER	14 560,00 €	
SALLE DE SPORTS DES ECOLES	7 300,00 €	
MAISON DE L'ENFANCE	52 700,00 €	12 000,00 €
SALLE POLYVALENTE	15 000,00 €	
ECLAIRAGE PUBLIC (Opérations ponctuelles)	63 690,00 €	31 370,00 €
GROS TRAVAUX URBAINS sur voirie	19 030,00 €	
TRAVAUX VRD SUR MARCHÉ A BONS DE COMMANDE	72 000,00 €	14 000,00 €
JARDINS PUBLICS et AIRES DE CONVIVIALITE	40 230,00 €	
PARTICIPATIONS DIVERSES	147 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 27/05/2016

Reçu en préfecture le 27/05/2016

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX JP CALLOCH	57 400,00 €	45 700,00 €
LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX BOTHOREL	232 820,00 €	212 900,00 €
AMENAGEMENT ESPACE AUTOUR DE LA SALLE DE SPORTS BOURG	101 100,00 €	12 000,00 €
AMENAGEMENT RUE DES MOULINS	146 000,00 €	72 300,00 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS</b>	<b>1 572 120,00 €</b>	<b>499 260,00 €</b>

## **BUDGET DE L'EAU**

**FONCTIONNEMENT : 356 019 €**

### Dépenses

- Les quantités d'eau achetées par la commune à la Lyonnaise pour les clients particuliers et la SILL sont évaluées en hausse, exceptionnellement, en dépit de la baisse du taux d'atrazine. En effet, il faudra pallier l'absence de fourniture d'eau locale durant le chantier de rénovation de la station de pompage et en faire venir de l'usine de Kernilis : **70 000 €** (42 144 € en 2015).
- Il est prévu de poursuivre le contrôle systématique des bouches à incendie (Pression et débit).
- La contribution au Syndicat du Bas-Léon n'est pas connue et est évaluée à **39 000 €**.
- Le remplacement des compteurs anciens par des compteurs pucés est poursuivi (40 unités avec stabilité du budget consacré à cette opération) : **3 500 €**.
- Le montant des intérêts s'élève à **1 150 €**.
- Les amortissements sont de **62 310 €**.
- La charge "Personnel" reversée au Budget Général est de **60 000 €**.
- Le virement prévu est de **37 599 €**.

### Recettes

- L'excédent reporté de 2014 est en forte hausse : **46 169 €** (11 897 € en 2014) en lien avec la forte demande d'eau de la SILL qui lui a été facturée, eau fournie par le réseau communal, et non par le réseau dédié, avec achat à la Lyonnaise par la commune.
- Les recettes liées à la redevance sur l'eau consommée en 2014 sont stables: **250 000 €** avec une inconnue : le volume consommé par la SILL sur le réseau communal.
- Les recettes liées aux raccordements de particulier sont faibles (3 550 €), le nombre d'habitation à mettre en route sur 2015 s'avérant anecdotique (5 contre 24 en 2015).

**INVESTISSEMENT : 195 710 €**

### Dépenses

- **24 720 €** sont inscrits pour des travaux complémentaires de rénovation de la station de pompage de Caëlen. Ces travaux n'étant pas subventionnables, ils sont pris en charge directement. Le reste du chantier est réalisé sous maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat du Bas-Léon. Un fonds de concours de **31 000 €**, représentant les 2 annuités 2015 et 2016, est dédié à cette opération.
- Sont prévus **111 840 €** pour financer le remplacement d'un réseau amianté près de la station de pompage, des branchements particuliers, le remplacement de bouches à clé et de vannes et une provision pour réparation de fuites d'eau.
- **58 440 €** sont disponibles en provision.
- Le capital à rembourser est de **11 000 €**.
- Des amortissements pour **6 650 €** complètent ces dépenses.

### Recettes

L'excédent reporté de 2015 (**71 841 €**), le prélèvement 2015 concrétisé sur 2016 (**23 960 €**), les amortissements (**62 310 €**) et le prélèvement possible de **37 599 €** financent ces projets. Aucun emprunt n'est donc prévu.

## **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

**FONCTIONNEMENT : 231 365 €**

### Dépenses

- Les principales dépenses concernent le fonctionnement de la STEP (**62 700 €**) comprenant l'assistance de VEOLIA pour assister la commune dans la gestion de l'équipement, le contrôle préventif du réseau qui a tendance à se colmater sur certains tronçons et un contrat d'entretien pour le nettoyage des 3 postes de refoulement.
- Le virement prévisionnel 2016 est certes faible: **11 735 €** équivalent à 2015, mais le montant des recettes d'investissement, dont les amortissements, permet de couvrir le capital.
- Le remboursement des intérêts s'élève à **23 600 €**.
- Les amortissements liés à la construction de la STEP sont importants: **83 130 €**.

- La charge "Personnel" reversée au Budget Général est en baisse, la délégation par prestation de gestion de la STEP à VEOLIA nécessitant moins de présence de personnel: **15 000 €**.

### Recettes

- L'excédent de fonctionnement reporté de 2015 est en forte hausse : **17 395 €** (1 183 € en 2015 - voir explication sur point 7).

- Les sommes liées aux raccordements proviennent des rares constructions en cours d'achèvement: **7 900 €**.

- Le montant de la redevance prévu en 2016, **164 120 €**, basé sur la consommation 2015, est provisionné en légère hausse par rapport au produit 2015 pour tenir compte :

- des 19 foyers supplémentaires raccordés en 2015,
- de la perception de la Redevance de Rénovation des Réseaux de Collecte, dont le taux est réduit,
- de la stagnation des volumes épurés par foyer.

## **INVESTISSEMENT : 210 965 €**

### Dépenses

- Une enveloppe de **29 720 €** est prévue en report, en provision, pour des travaux sur la station d'épuration.

- **5 220 €** permettront de solder des dépenses en lien avec une servitude d'aqueduc d'eaux usées en place sur Guiguien/Mespeler depuis 2012.

- **22 700 €** ont été dégagés pour les travaux d'adaptation à la règlementation des 3 stations de relevage.

- **63 425 €** sont inscrits, en provision, pour une étude de création de réseau dans le secteur Besquien / Prat, en lien avec l'opération d'habitat sur l'Ilot Bothorel, des branchements particuliers et le remplacement de tampons de visite dégradés.

- **49 000 €** de remboursement de capital sont prévus.

- **40 400 €** concernent les amortissements sur subventions d'équipement reçues.

### Recettes

Ces dépenses sont financées par:

- un excédent reporté de **86 020 €**,

- un FCTVA de **3 000 €**,

- des subventions de **16 000 €** sur les travaux sur les postes de relevage,

- des opérations d'ordre (Virement prévisionnel de **11 080 €**, amortissements de **83 130 €**).

\*\*

\*

*Olivier Le Fur remarque que les frais de personnel augmentent dans des proportions supérieures au coût de la vie et l'évolution de la fiscalité.*

*Il lui est répondu que cette somme englobe les montants liés au glissement vieillesse technicité (GVT), au coût des agents de remplacement. Il est rappelé que la commune n'est pas assurée sur les agents en maladie ordinaire, ce qui augmente le reste à charge de la commune en cas d'appel à des agents de remplacement.*

*Pierre Jollé est informé du montant de l'aide de l'Etat au titre des TAPs : 18 000 €. Il souhaite connaître le montant du reste à charge de la commune. Ce chiffre sera communiqué aux conseillers lors du prochain conseil.*

**Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de Dominique Bergot,  
Considérant l'avis des différentes commissions du Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
Approuve ces propositions de budgets.**

*Le Maire de Plouvien :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité et inséré dans son RAA,*

*- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Plouvien, le 29 mars 2016.  
Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire

Christian CALVEZ